



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du rapport relatif à la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Christophe Privet, pris en considération le 4 mai 2011 "Pour un usage de la thermographie aérienne sur la Commune de Montreux"

Président : Nick Miller (PLR)
Membres : Raphaël Corbaz (PLR) remplacé par Patrick Grognez
Bassam Degerab (Les Verts) remplacé par Julien Kundert
Bruno Femia (SOC)
Grégoire Furrer (PLR) Absent(e) excusé(e)
Ahmad Jahangiri (SOC)
Christophe Privet (ML)
Roland Rimaz (SOC)
Laurence Sierro (PLR)
Franklin Zakine (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission désignée pour examiner le rapport N° 17/2015 de la Municipalité au Conseil Communal s'est réunie le 21 mai 2015 à 19h00 à la Rue du Temple 11 à Montreux. Le Municipal, Monsieur Alain Feissli, a pris part à cette séance avec ses chefs de service, Messieurs Santinelli et Mullener. Nick soumet aux conseillers l'approbation du choix de sa présidence qui est faite à l'unanimité.

Le rapport, que rappelle en début de séance Monsieur Alain Feissli, évoque la définition de la thermographie aérienne, ses buts et les raisons qui ont contribué aux conclusions de ce rapport.

Au moment du dépôt du postulat de Monsieur Privet, la municipalité s'est réjouie de constater que ce postulat était tout à fait en phase avec les préoccupations de la municipalité et a fait une analyse et une suite de ce postulat, à savoir :

- à étudier la possibilité d'exécuter une thermographie aérienne de la commune,
- à étudier la possibilité d'inclure l'établissement d'une carte thermique des bâtiments dans la description de fonction du délégué à l'énergie

- et à étudier la possibilité de prise de contact du délégué à l'énergie avec les propriétaires des immeubles concernés pour les conseiller et les aider dans les démarches administratives.

Lors de l'analyse, il a été notamment relevé la mise en faillite de l'entreprise française qui a réalisé la plupart des analyses thermographiques aériennes en Suisse romande. Ensuite, la municipalité a constaté que les diverses démarches entreprises pour chiffrer le budget ont conduit au résultat que la thermographie aérienne est indissociable à une manifestation permettant de convier la population et les acteurs économiques du territoire à la transmission des données thermographiques collectées, comme par exemple lors d'un salon de l'énergie. Les coûts d'une thermographie aérienne, ainsi que d'un salon de présentation sur trois jours, ont été évalués à quelques CHF 110'000.- en tenant compte d'un montant de CHF 50'000.- pour la thermographie.

En parallèle de la mise en place de ce budget, la municipalité a pris contact avec six communes, dont quatre ont répondu aux questions posées. Il s'est avéré que ces quatre communes ont déploré des difficultés d'interprétation des images thermiques, l'absence de valeurs ajoutées à l'action et un désintérêt certain de la population. La thermographie n'a engendré que peu, respectivement pas, d'assainissement d'immeubles.

Sur la base de l'expérience faite, certaines communes proposaient des incitations pour réaliser des analyses énergétiques aux propriétaires qui en feraient la demande, ce qui est le cas de la commune de Montreux qui participe jusqu'à hauteur de CHF 8'000.- à l'analyse énergétique des bâtiments demandée par les propriétaires sur leur initiative. De façon générale, la thermographie à faible distance, 10 à 50 mètres sur un objet unique, a démontré son efficacité. Mais par contre, elle s'avère inefficace à l'altitude d'environ 500 mètres, telle que nécessaire à la thermographie aérienne.

Il apparaît également, qu'en vertu de la loi du 11 septembre 2007 sur la protection des données personnelles LPRD, il serait adéquat de protéger les intérêts des propriétaires, de ne pas voir leurs données personnelles mises à disposition du public.

Au vu de l'analyse de ces résultats, la municipalité a revu sa position de principe initiale et est aujourd'hui convaincue que la thermographie aérienne n'est manifestement pas le bon moyen pour arriver à motiver les propriétaires à entamer un processus d'assainissement de leurs biens immobiliers.

Le postulant, Monsieur Christophe Privet, prend la parole et se rallie entièrement à l'avis de la municipalité validant, lui aussi, l'analyse faite par la municipalité et en la remerciant du bon travail accompli pour l'étude de la faisabilité de son postulat. Il a évoqué d'autres technologies comme la possibilité d'utiliser des drones ou des Google cars, mais cela est, paraît-il, encore prématuré.

Un autre conseiller a posé la question quant aux moyens d'encourager les propriétaires pour faire des analyses énergétiques. Monsieur Alain Feissli a défini les deux axes d'encouragement qui sont :

- d'un côté l'avantage fiscal qui fait que l'investissement de 10 à 20 % revenant à l'enveloppe thermique dans le cas des rénovations puisse ne pas être pris en considération lors de la taxation des travaux. Il mentionne aussi que l'autorité fiscale doit être avisée avant travaux.
- de l'autre côté, les subsides de la Confédération sont à demander selon les procédures en place.

Le service de Monsieur Mullener se tient à disposition pour renseigner efficacement chaque propriétaire quant à la démarche à suivre. Une étiquette énergétique et un certificat énergétique de chaque bâtiment verra le jour dans les années qui suivent.

Il est souligné également, qu'à partir de 2020, la politique de la Confédération, qui jusque-là est incitative pour des analyses énergétiques et des mises en œuvre d'un assainissement, va probablement devenir coercitive.

Il est mentionné également qu'actuellement la commune de Montreux se tient dans la moyenne suisse de 1 % du patrimoine assaini par année sur le territoire de la commune et le but défini par les services de Monsieur Feissli est d'arriver si possible à un taux 2 % du patrimoine assaini. Il est mentionné qu'à Genève il existe déjà une obligation d'afficher l'indice énergétique de chaque bâtiment.

Par la suite, la discussion a eu tendance à quitter le domaine de la thermographie pour explorer d'autres domaines tels que l'analyse énergétique des bâtiments, des moyens fiscaux et de subventions de valoriser cette action, mais sur proposition, tant de Monsieur Privet que de Monsieur Feissli, il a été décidé de laisser ces discussions pour un autre cadre et nous avons passé au vote.

Le vote a été unanime en faveur de l'adoption des conclusions du rapport de la municipalité.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport No 17/2015 de la Municipalité du 17 avril 2015 au Conseil communal relatif à la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Christophe Privet, pris en considération le 4 mai 2011 "pour un usage de la thermographie aérienne sur la Commune de Montreux"

oui le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. De prendre acte du présent rapport en réponse au postulat de M. Christophe Privet pris en considération le 4 mai 2011 "pour un usage de la thermographie aérienne sur la Commune de Montreux"

9 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Nick Miller (PLR)